



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 045

Séance du 6 décembre 2023



DEMANDE DE FINANCEMENT DETR INFORMATIQUE SONORISATION 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à 17h00, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 1^{er} décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Didier TERNAT, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Philippe ESTERELLAS

Les manières de travailler dans l'administration évoluent avec le numérique : télétravail, recours aux réunions en audio et/ou visioconférence, participation à des webinaires, travail collaboratif sur des plateformes internet, etc...

Ainsi afin d'adapter son outil de travail à ces nouvelles habitudes de fonctionnement, Creuse Grand Sud se doit de proposer à son personnel un matériel informatique approprié, le parc informatique existant étant vétuste (au-delà des durées d'amortissement) et incompatible notamment avec un travail à distance.

Des besoins spécifiques ont été déterminés : 2 PC, 1 écran et 6 onduleurs, 2 défibrillateurs au Pôle Enfance et à la Médiathèque, 1 pupitre d'appel à la piscine, divers équipements pour sonorisation, ainsi que le mobilier de bureau pour de nouveaux locaux.

Plan de financement prévisionnel des opérations

Au regard du taux de financement possible pour ces différentes opérations, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de Subv + (taux)	Montant
2 Défibrillateurs	4 288,92 €	DETR (50%)	5 745,73 €
6 onduleurs + 1 écran	552,50 €		
Pupitre d'appel	495,50 €		
2 PC + licence +accessoires	2 153,58 €		
Divers équipements sono	1 200,96 €		
Mobilier pour 2 bureaux nouveaux locaux CC CGS Aubusson	2 800,00 €	Autofinancement (50%)	5 745,73 €
Total HT	11 491,46 €	Total HT	11 491,46 €

Le montant prévisionnel de dépenses s'élèverait à hauteur de **11 491,46 € HT**. L'aide prévisionnelle DETR attendue, au taux de 50%, est d'un montant de **5745,73 €** et la part d'autofinancement de la Communauté de communes de **5745,73 €**.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ACCEPTER LE PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel ci-dessus**
- **D'AUTORISER la Présidente à faire les demandes de financement afférentes auprès de l'Etat, et toute modification du plan de financement suivant les modalités d'intervention retenues par l'Etat et les devis estimatifs.**

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le



La Présidente,
Valérie BERTIN

